

COMMUNIQUE DE PRESSE

7 février 2022



NON A LA DISPARITION DU SPORT SCOLAIRE !

La proposition de loi visant à démocratiser le sport, à améliorer la gouvernance des fédérations sportives et à sécuriser les conditions d'exercice du sport professionnel devrait être adoptée mercredi 9 février au terme d'une dernière lecture à l'Assemblée nationale.

Concernant le développement du sport scolaire dans le 1^{er} degré, un amendement réclamant la généralisation des associations sportives scolaires dans chaque école primaire a été écarté.

Un autre amendement qui a été privilégié offre à l'État et aux collectivités territoriales la possibilité d'organiser des projets sportifs dans le cadre d'« alliances éducatives » en créant une association qui ne serait pas une association affiliée à une fédération de sport scolaire.

Adopté jeudi 3 février en commission, cet amendement conduit non seulement à renoncer au développement des associatives sportives scolaires, comme l'avaient proposé par un vote à l'unanimité les sénateurs, mais privilégie des alliances éducatives n'offrant aucune garantie en termes de qualité, de sécurité et d'engagement des communautés éducatives pour des activités qui touchent pourtant à des apprentissages corporels décisifs pour les enfants.

Depuis plus de 80 ans, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP), qui fédère plus de 10 000 associations sportives scolaires, organise avec les communautés éducatives des rencontres sportives et associatives sur le temps scolaire, périscolaire et/ou extrascolaire. Présente dans une école publique sur quatre, dans tous les départements métropolitains et ultramarins, l'USEP accompagne chaque année 700 000 élèves grâce à l'implication bénévole de professeurs des écoles, de parents et d'enfants unis pour développer les valeurs humanistes et l'apprentissage citoyen qui s'y rattachent : une citoyenneté en acte. A ce titre, l'USEP contribue activement à la politique sportive ministérielle en s'impliquant dans les dispositifs Génération 2024, 30 minutes d'Activités physiques quotidiennes, Savoir rouler à vélo, ... et se positionne comme un partenaire essentiel à la dynamique de Paris 2024 comme l'illustre son engagement lors la toute récente Semaine olympique et paralympique durant laquelle plus de 600 initiatives sur les 2000 recensées étaient proposées et animés par le réseau USEP. Notre expertise pédagogique et les valeurs que nous portons ne sont plus à démontrer.

Alors que se multiplient les études sur les effets délétères de la sédentarité chez les enfants et les jeunes, et que le Gouvernement a engagé une politique volontariste de développement des activités physiques et sportives dans la dynamique de Paris 2024, l'USEP, composante sportive scolaire de la Ligue de l'enseignement, fait part de son incompréhension et alerte sur les risques de ce qu'elle considère comme une forme de renoncement à un levier de la réussite éducative et du climat scolaire dans les écoles publiques.

Contact : contact@laligue-usep.org

USEP

3, rue Juliette Récamier

75341 PARIS cedex 07

Tél : 01 43 58 97 90

www.usep.org

@usepnationale

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

SIRET N° 420 857 278 000 14 – Code APE 9312Z

Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré

Fédération sportive scolaire de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire